

Le combat d'une association de consommateurs pour la sécurité alimentaire

JACQUES MOPIN

JACQUES MOPIN

Administrateur national de l'UFC-Que Choisir, vice-président national, chargé des questions de santé, UFC-Que choisir, 11, rue Guénot, 75011 Paris, France
mjnicoli@quechoisir.org

Il ne m'est pas facile, car ce n'est pas mon métier, de présenter un point de vue analytique sur notre Association dont je suis administrateur national depuis 1989, et au sein de laquelle je suis vice-président national chargé des questions de santé depuis 1999, ce qui fut la raison d'être de ma présence aux Journées NSS de 1999. À ce titre, je représente l'UFC-Que Choisir dans toutes les instances officielles où l'association siège en matière de santé et ai en charge les relations avec les associations locales sur ces mêmes dossiers. Actuellement je travaille au sein du CISS (collectif interassociatif sur la santé) sur le projet de loi portant sur la modernisation du système de santé. Ne disposant pas de travaux de recherche sur notre association, ce que je souhaite vivement, je me contenterai d'une présentation rapide suivie d'un rappel de ce qu'on pourrait appeler nos combats historiques, puis j'esquisserai une analyse de la situation actuelle et de nos possibilités d'action.

L'UFC-Que Choisir

L'Union fédérale des consommateurs Que Choisir est une fédération d'environ 200 associations locales qui regroupent 85 000 adhérents personnes physiques. Créée en 1951, elle est la plus ancienne association de consommateurs en Europe. Très populaire, elle est chaque jour en moyenne contactée par près de 2 000 personnes. Sa particularité est d'être un Centre d'essais qui pratique tests de produits et de services en toute indépendance. Elle est propriétaire de la revue *Que Choisir* qui compte à l'heure actuelle 300 000 abonnés et réalise 50 000 ventes en kiosque chaque mois.

À l'exception du siège national qui compte plus de 70 salariés, notre association est dirigée et animée par des responsables « politiques » bénévoles, c'est-à-dire par des hommes et des femmes qui ont choisi de consacrer tout ou partie de leur temps libre à l'association et qui sont élus par les adhérents aux postes de responsabilité.

Les premiers combats

Les années 1960 ont vu la promulgation des lois d'orientation agricole destinées à favoriser une production de masse. Cette montée en flèche de la production a été décrite comme un progrès social et économique. Cependant, il a bien fallu constater les effets pervers de cette croissance débridée sur

l'environnement (diminution et pollution des ressources naturelles, destruction des sols, désertification des campagnes, effets de serre...) et sur la santé des individus.

Depuis de nombreuses années nous avons constamment évoqué les périls de cette production incontrôlée :

- 1963 : la radioactivité des aliments,
- 1967 : le danger du diphényle,
- 1976 : l'amiante dans le vin, les colorants alimentaires,
- 1990 : les nitrates dans l'eau d'alimentation,
- 2001 : notre enquête sur la « vache folle » est récompensée par le trophée de la Fédération nationale de la presse spécialisée pour sa qualité.

Et la nécessité de repenser les modes de production qui devraient concilier développement économique et social avec protection durable de l'environnement et de notre santé.

Il y a déjà plus de 20 ans, en 1980, nous déclençons un boycott du veau aux hormones. La production intensive en batterie de ces jeunes bovins avait induit des dérives insupportables : présence d'hormones de croissance et d'anabolisants dans la viande, qualité médiocre visible pour le consommateur dans sa poêle : l'escalope rétrécissait comme peau de chagrin... Ce mot d'ordre fut tellement bien suivi par les consommateurs que les ventes chutèrent spectaculairement et que les politiques furent obligés de s'interroger sur l'inquiétude ainsi révélée (*Que choisir*, n° 155, octobre 1980).

Condamnée par la justice française, l'UFC-Que Choisir a maintenu son action de groupe de pression qui a abouti à l'interdiction européenne totale de ces substances dans l'élevage.

Et maintenant...

Le choc émotionnel de l'enjeu sécuritaire

Les révélations sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et ses conséquences sur la santé humaine ont marqué une étape cruciale dans la prise de conscience par les consommateurs des dangers potentiels d'une filière alimentaire mal contrôlée. Ce choc fut d'autant plus important qu'il arrivait après d'autres scandales du même genre : poulets à la dioxine, poulets chlorés américains, affaire Coca Cola...

Pour nous, ces affaires ont la même cause : on a, à chaque fois, fait passer les intérêts économiques avant ceux de la santé publique.

La réflexion de l'UFC-Que Choisir sur la sécurité alimentaire

Pour nous, la sécurité alimentaire n'est pas un critère de qualité mais *un droit inaliénable pour tous*. Même si nous savons que le risque zéro n'existe pas, nous exigeons qu'on s'en rapproche le plus possible.

Si nous sommes partisans d'une responsabilisation des professionnels à tous les maillons de la filière, nous sommes opposés aux seuls auto-contrôles sans intervention de l'État. Une telle politique a donné la vache folle britannique ! Ces contrôles doivent être effectués par une administration indépendante des lobbies de production, et les fraudes doivent faire l'objet de sanctions dissuasives.

Bien que le terme ait été un peu galvaudé, nous voulons une application stricte du principe de précaution. Pour nous, dans le domaine de la sécurité alimentaire, le doute doit toujours profiter au consommateur et jamais aux professionnels.

La sécurité alimentaire va de pair avec une transparence effective où toutes les informations demandées par le consommateur sont accessibles. La traçabilité permet en outre de garantir au consommateur la possibilité de remonter toute une filière jusqu'à l'origine d'un accident.

L'action de l'UFC-Que Choisir et son impact

C'est une action de groupe de pression en direction des professionnels et décideurs, et d'information en direction des consommateurs.

La pression s'exerce de façon classique en amont des décisions : rencontres avec politiques, organisations professionnelles, commissaires européens... Le relais de notre média est alors un levier important. Pour donner quelques chiffres de cette activité en période de crise « vache folle » : 20 interviews télévisées en une semaine pour la présidente, 50 interventions dans tous les autres médias en un mois, plusieurs auditions au Parlement (Sénat et Chambre des députés)...

L'impact de cette action se mesure d'une part aux sollicitations de plus en plus nombreuses dont nous sommes l'objet de la part de ces interlocuteurs et d'autre part, aux réalisations pratiques qui en découlent. Nous avons obtenu en 1997 la traçabilité de la filière bovine (de la naissance à l'égal) en 6 mois de négociations incessantes alors que cela faisait des années qu'on nous la refusait au prétexte que c'était

techniquement impossible ! Tout récemment, certains éléments de cette filière s'opposaient à la reconduction de cette traçabilité unique en Europe. Il a suffi d'un communiqué de presse menaçant d'un boycott de la viande bovine mal étiquetée, à la sortie d'une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, pour faire tomber ces oppositions en quelques jours !

D'autre part, les articles réguliers de *Que Choisir* sur ces problèmes sensibilisent les consommateurs individuels. Chaque jour, notre revue reçoit 200 lettres de consommateurs dont plusieurs dizaines reflètent leur inquiétude dans le domaine de la sécurité alimentaire. Pour aider le consommateur à choisir une viande bovine « tracée », nous avons édité une petite carte à garder dans son sac. Les 100 000 exemplaires ont été distribués en un mois.

Nos associations locales ont relayé une enquête grand public sur l'alimentation. Bien que comportant un nombre important de questions précises, plus de 2 500 consommateurs y ont répondu. Les informations recueillies ont montré à quel point leurs préoccupations étaient les nôtres : le prix bas n'est plus le premier critère de choix, il passe loin derrière la recherche de signes de qualité et d'informations sur le produit (*Que Choisir* n° 380, mars 2001).

Mais pour prouver à nos interlocuteurs que nous ne plaisantons pas avec la sécurité alimentaire, la meilleure arme est l'action en justice. Dans les affaires d'utilisation frauduleuse d'anabolisants ou de produits interdits dans l'élevage, par exemple, le dépôt de plainte et la constitution de partie civile sont systématiques. Les juges ont compris l'intérêt d'une telle démarche et les condamnations atteignent des sommes conséquentes. Le meilleur exemple est donné par une décision de la Cour d'appel de Poitiers (15 novembre 1996) condamnant solidairement vingt-et-un fraudeurs à nous verser solidairement 500 000 F de dommages et intérêts.

Cette action en justice peut être dirigée contre des responsables extérieurs à la production. L'UFC-Que Choisir a réalisé une grande première en déposant plainte contre le Royaume-Uni auprès de la Commission européenne pour ses carences dans la gestion de l'épidémie de « vache folle ». Et nous réactivons cette plainte régulièrement, de façon à éviter un profond assoupissement sur ce dossier !

La meilleure preuve de la pertinence de notre action dans le domaine de la sécurité alimentaire est sans doute dans les demandes d'interventions ou de consultations de plus en plus nombreuses en provenance de tous horizons.